

Année 2025

**FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE
DU BLAVET ET DU CANAL DE NANTES A BREST**

AUTORISÉE par l'Arrêté Préfectoral du 11 FEVRIER 2025

Désignation du cours d'eau : Canal de Nantes à Brest - canal latéral
Bassin Versant : Oust (UHC 1)
Situation cadastrale : Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

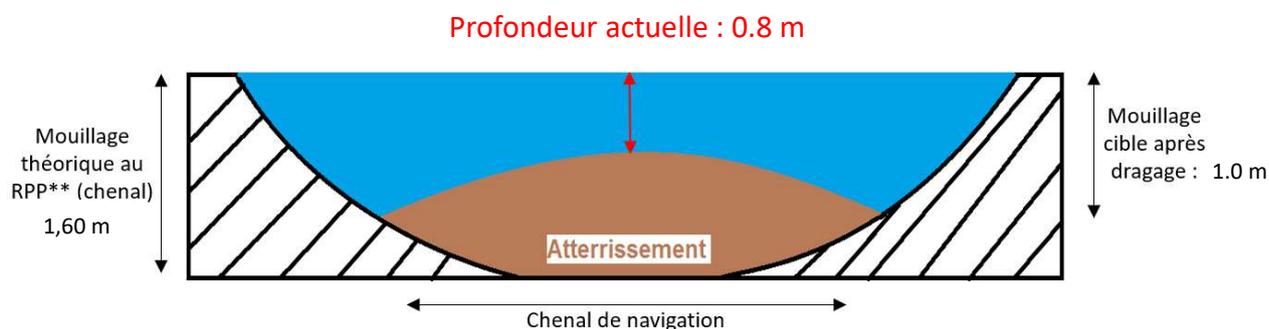
N°	Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
1	56197 Val d'Oust	DPF	Aval écluse de la Ville au Fruglins

Localisation des sites de dragages : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer



Coupes en travers des sites de dragage :

1. Aval écluse de la Ville au Fruglins



** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

1- Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Morbihan (56)
Communes (s):	56197 Val d'Oust
Localisation	Site 1 : Aval écluse de la Ville au Fruglins
Motif du dragage :	Dragage afin d'atteindre des mouillages de 1,0 m

1.2. Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Août-septembre 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	Site 1 : 1 jour
Dernier dragage du site :	Sans objet

1.3 Caractéristiques des sédiments

	Aval écluse de la Ville au Fruglins
Volume estimé en m3 :	115 m3
Nature des sédiments :	Limoneuse
Épaisseur maximum estimée :	20 cm

1.4 Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratrice	Pelle mécanique embarquée	Pelle mécanique depuis la berge	Autres
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>			
L'extraction des sédiments sera réalisée au moyen d'une pelle mécanique qui pourra être, en fonction des accès disponibles, embarquée ou depuis la berge.			

1.4.2. Dragage assec

<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<i>Justification :</i>	

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivellement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,...) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Justification :</i>					
Sédiments inférieurs au seuils S1, les sédiments seront remis en suspension					

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
	OUI

2- Études techniques

2.1 Caractérisation physico-chimique

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est joint en annexe 2.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

Prélèvements	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006	
	Nombres de dépassement des seuils S1	Paramètres dégradants (si dépassement)
2025_06	/	/

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage	1,5 km				Pas d'effet (captage d'eau situé sur un bassin versant différent)
Natura 2000	15 km				Pas d'effet
ZNIEFF		750 m			Pas d'effet
Zone Inondable				X	Pas d'effet
Zone Humide			X		Travaux hors zone humide
Zone de frayères			X		Faible à très faible (dragage uniquement dans le chenal de navigation)
Zone de loisirs				X	Faible à très faible (dragage compatible avec les activités de navigation)
Secteur urbanisé	1,1 km				
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

La carte des frayères est à joindre en annexe.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	<p>Amphibiens Crapaud épineux Grenouille agile Grenouille rieuse Triton palmé</p> <p>Oiseaux Accenteur mouchet Bergeronnette des ruisseaux Grèbe castagneux Grand Cormoran Grimpereau des jardins Héron cendré Mésange à longue queue Mésange bleue Mésange charbonnière Martin-pêcheur d'Europe Mouette rieuse Pic épeiche Pic vert Pinson des arbres Poule d'eau Rougegorge familier Troglodyte mignon</p> <p>Mammifères Hérisson d'Europe Loutre d'Europe Murin de Daubenton Pipistrelle commune</p> <p>Reptiles Lézard des murailles Couleuvre helvétique</p>	<p>Les amphibiens utilisent comme site de vie et de reproduction les abords humides des canaux (bras morts, fossés, mares, ...) plutôt que les voies navigables en tant que tel. En effet, la prédation y est très forte notamment par les poissons carnivores (brochet, sandre, ...). L'impact des activités de dragage sur ces espèces est jugé nul à faible</p> <p>L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est considéré comme nul à faible et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.</p> <p><i>S'agissant des chiroptères :</i> Ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont pas impactés par les activités de dragages.</p> <p><i>S'agissant du Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux :</i> Ces espèces ne sont pas concernés par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu.</p> <p><i>S'agissant de la Loutre :</i> Cette espèce a des meures plutôt nocturnes. Elle n'est donc pas concernée par les opérations de dragages qui ont lieu le jour. Les opérations de dragages n'ont par ailleurs pas d'impact sur d'éventuelles catiches à Loutre</p> <p>Ces espèces fréquentent les berges et les abords plutôt que la partie purement aquatique des canaux, lieu des dragages. Ces espèces ne sont pas concernées par les opérations de dragage.</p>
Flore	Néant.	

Conclusion:

Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturaliste pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échéant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d'espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre...) adopteront un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.

Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Pour l'anguille, un suivi visuel lors des opérations de dragage sera mis en place. L'opérateur sera équipé d'une épuisette pour récupérer les éventuelles anguilles contenues dans les barges et les relâcher dans le cours d'eau.

2.2.4. Espèces exotiques envahissantes

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Ragondin Frelon asiatique Rat musqué Ecrevisse américaine	Non mesurable
Flore	Elodée dense Jussie	Risque de dispersion pour les EEE aquatiques

2.2.6 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel		X
Rejets	X	
Baignade		X
Autre(s)		

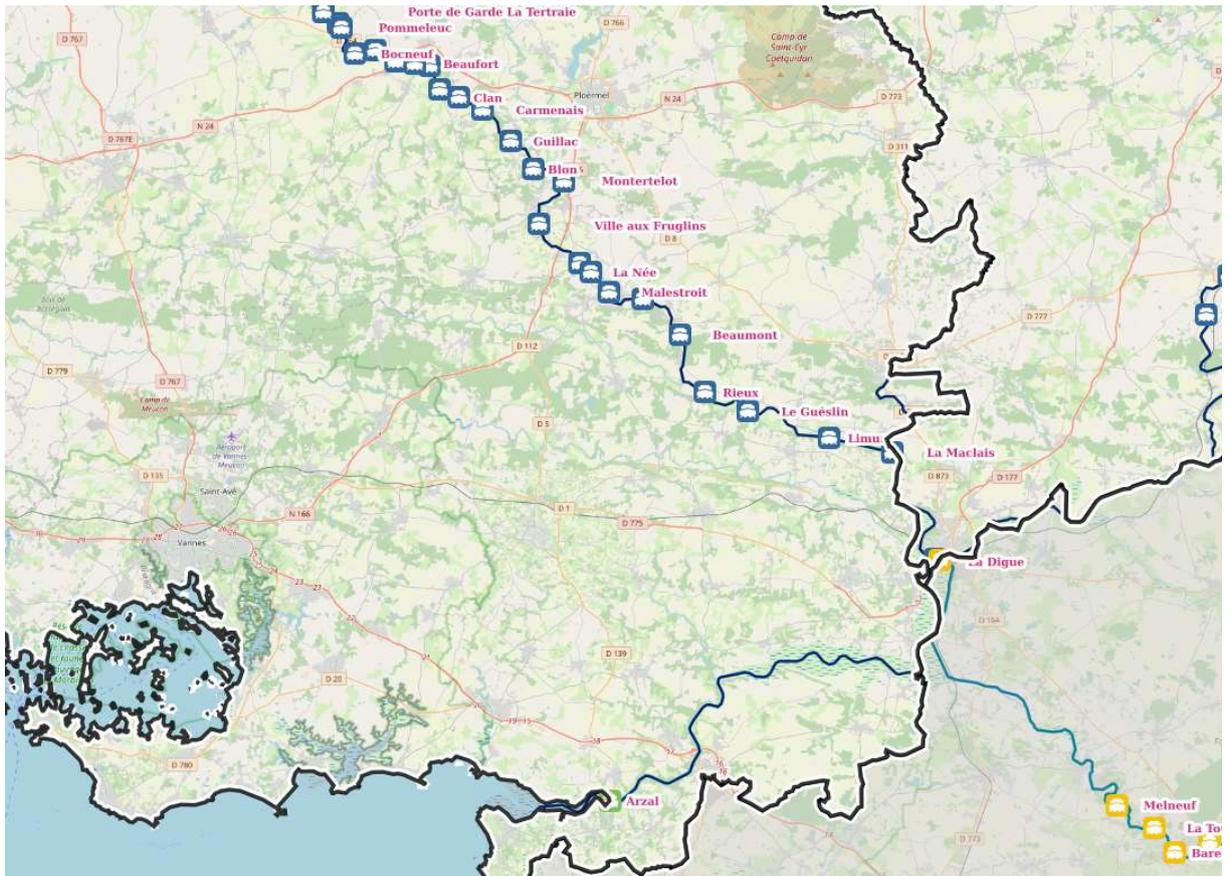
3- Mesures

3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

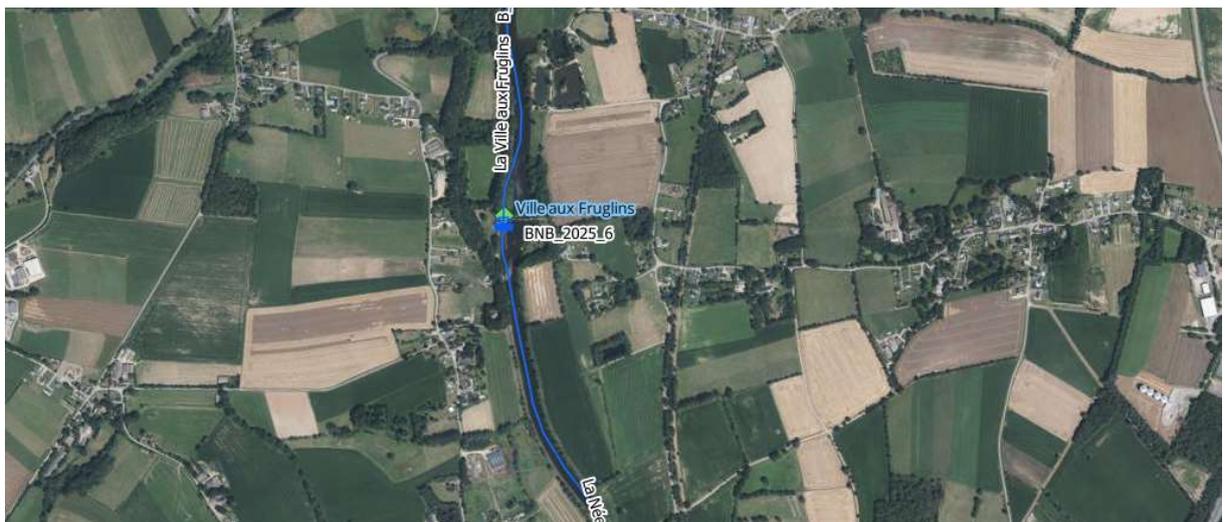
Mesures d'évitement	PGPOD :
Mesures de réduction	Pièce C : Chapitre 5 : Mesures de réduction sur le milieu physique p. 165 à 173

	Mesures de réduction sur le milieu naturel p. 174 à 180
Mesures compensatoires	Néant.

ANNEXE I : PLANS LOCALISATION



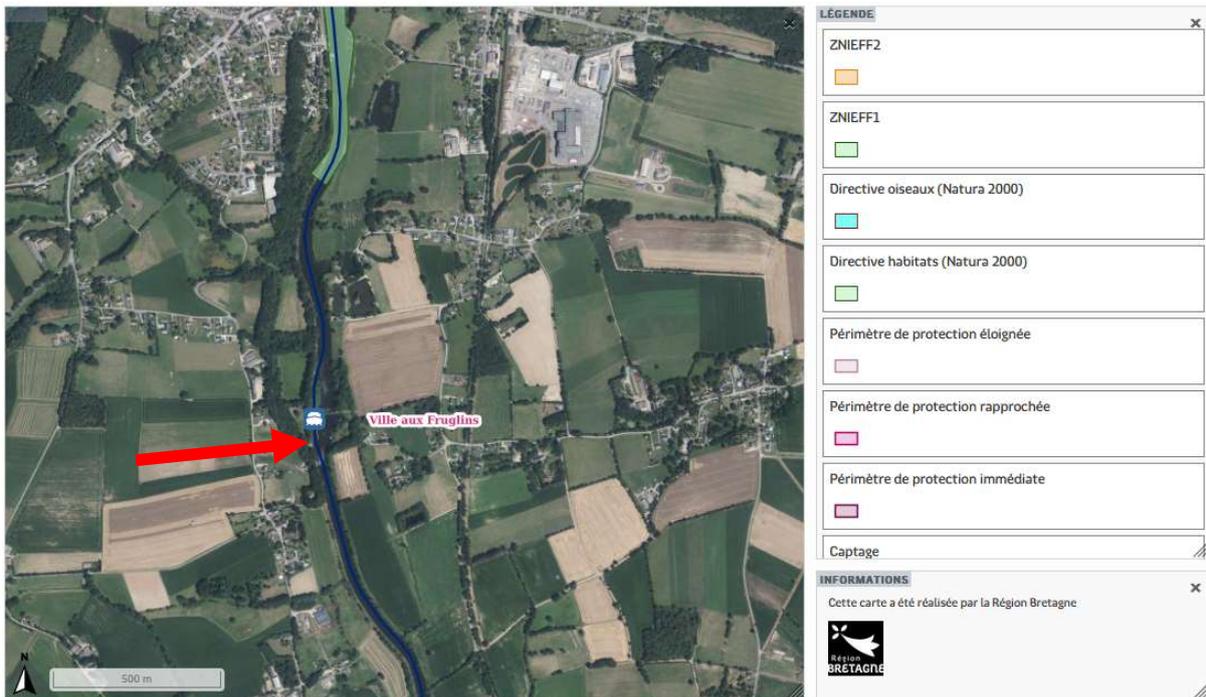
ANNEXE II – PLAN D'ÉCHANTILLONAGE



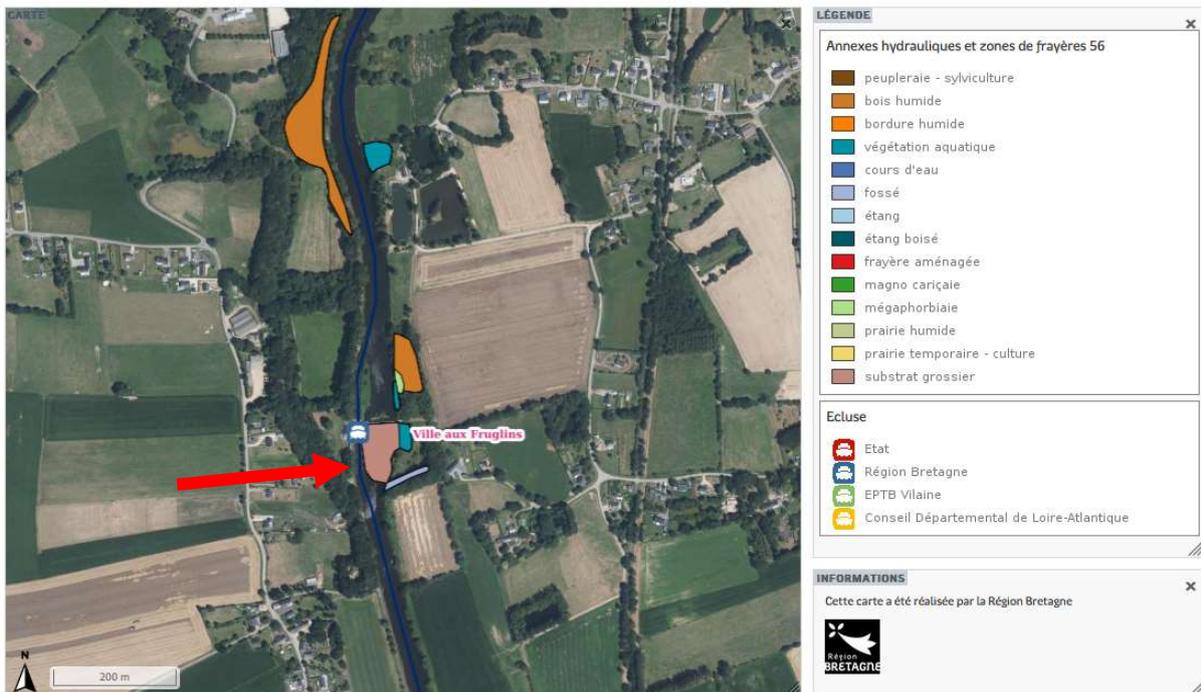
ANNEXE III : ANALYSES SEDIMENTAIRES CAMPAGNE 2025

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTS DRAGAGES ANNÉE 2025				Ref. Région Bretagne	Points
 Benne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échantillon d'eau > Prélèvements : ENVIRO-MER					
SEUILS REGLEMENTAIRES				Secteur	à Brest
LOI EAU - Arrêté du 9/08/2006	Epandage - Arrêté du 08/01/1998	Critères d'admission des déchets dans les centres de stockage Directive Européenne du 19/12/2012 et Arrêté du 12/12/2014		Date des prélèvements	
S1	Epandage	ISDI	ISDND	ISDD	#####
				Laboratoire en charge des analyses	Eurofins
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES					
				Matière sèche	% P.B. 36,9
				0,02µm à 2µm (argile)	% 2,70
				2µm à 20µm (limon fin)	% 26,4
				20µm à 63µm (limon grossier)	% 36,92
				63µm à 200µm (sable fin)	% 21,25
				200µm à 2000µm (sable grossier)	% 12,73
				> 2 mm (refus pondéral)	% P.B. 19,3
				Masse volumique	g/cm3 1,24
				Perte au feu à 550°C	% MS 11,4
VALEURS AGRONOMIQUES					
1400		30 000	50 000	100 000	C.O.T. (par oxydation) mg/kg MS 230
					pH extrait à l'eau 6,7
					Ammonium extrait au KCl (NH4) mg NH4/L 12
					COU (saisonniers) par combustion mg C/kg M.S. 49100
					Azote Kjeldahl (NTK) g/kg M.S. 3,8
					Rapport COT/NTK 12921
					Phosphore (P2O5) mg/kg MS 2720
MICROPOLLUANTS MINÉRAUX (métaux)					
30	-				- Aluminium mg/kg MS 14300
2	10				- Arsenic mg/kg MS 18,2
150	1000				- Cadmium mg/kg MS 1,16
100	1000				- Chrome mg/kg MS 17
50	200				- Cuivre mg/kg MS 26,2
					- Nickel mg/kg MS 37,2
					- Phosphore 1190
100	800				- Plomb mg/kg MS 34,7
300	3000				- Zinc mg/kg MS 255
1	10				- Mercure mg/kg MS 0,12
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
=> Polychlorobiphényles					
					PCB 28 mg/kg MS <0,001
					PCB 52 mg/kg MS <0,001
					PCB 101 mg/kg MS <0,0011
					PCB 118 mg/kg MS <0,0011
					PCB 138 mg/kg MS <0,0011
					PCB 153 mg/kg MS <0,0011
					PCB 180 mg/kg MS <0,0011
0,68	0,8	1	3	1 000	Somme des PCB (7) mg/kg MS 0,004
=> Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)					
					Naphtalène mg/kg MS 0,092
					Fluorène mg/kg MS 0,025
					Phénanthrène mg/kg MS 0,051
					Pyrène mg/kg MS 0,3
					Benzo-(a)-anthracène mg/kg MS 0,048
					Chrysène mg/kg MS 0,064
					Indeno(1,2,3-cd) Pyrène mg/kg MS 0,048
					Dibenzo(a,h)anthracène mg/kg MS 0,027
					Acénaphthylène mg/kg MS 0,053
					Acénaphthène mg/kg MS 0,027
					Anthracène mg/kg MS 0,032
	5				Fluoranthène mg/kg MS 0,12
	2,5				Benzo(b)fluoranthène mg/kg MS 0,11
					Benzo(k)fluoranthène mg/kg MS 0,037
	2				Benzo(a)pyrène mg/kg MS 0,06
					Benzo(ghi)Pérylène mg/kg MS 0,057
22,8	-	50	>50 cf. Indice HC (C10-C40)		Somme des HAP (16) mg/kg MS 1,2
AUTRES PARAMÈTRES SUR BRUT					
		500	2 500	50 000	- Indice HC (C10-C40) mg/kg MS 250
					> C10 - C12 indus mg/kg MS 2,2
					> C12 - C16 indus mg/kg MS 4,3
					> C16 - C20 indus mg/kg MS 10,77
					> C20 - C24 indus mg/kg MS 14,86
					> C24 - C28 indus mg/kg MS 35,45
					> C28 - C32 indus mg/kg MS 55,54
					> C32 - C36 indus mg/kg MS 118,2
					> C36 - C40 exdus mg/kg MS 8,49
		6	-	-	- Somme des BTEX mg/kg MS 0,3
0,5					Calcul du coefficient QSM 0,37
ANALYSES SUR L'ÉLUAT					
=> Micropolluants minéraux (éléments traces métalliques) sur éluats					
0,5	2	25			- Arsenic mg/kg MS <0,100
20	100	300			- Baryum mg/kg MS 0,33
0,04	1	5			- Cadmium mg/kg MS <0,002
0,5	10	70			- Chrome total mg/kg MS <0,10
2	50	100			- Cuivre mg/kg MS <0,100
0,5	10	30			- Molybdène mg/kg MS 0,011
0,4	10	40			- Nickel mg/kg MS 0,149
0,5	10	50			- Plomb mg/kg MS <0,100
0,06	0,7	5			- Antimoine mg/kg MS 0,013
0,1	0,5	7			- Sélénium mg/kg MS <0,01
4	50	200			- Zinc mg/kg MS 0,29
0,01	0,2	2			- Mercure mg/kg MS <0,001
=> Autres paramètres sur éluat					
	500	800	1 000		- C.O.T. mg/kg MS 230
	4 000	60 000	100 000		- Fraction soluble mg/kg MS 2170
	10	150	500		- Fluorures mg/kg MS <5,00
	800	15 000	25 000		- Chlorures mg/kg MS 81,1
	1 000	20 000	50 000		- Sulfates mg/kg MS 437,0
	1	3	1 000		- Indice Phénol mg/kg MS <0,50
ANALYSES SUR L'EAU					
					Matières en suspension mg/l 5,4
					Oxygène dissous mg O2/l 8,8
					Nitrates mg NO3/l 31
					Azote nitrique mg N-NO3/l 7,01
					Nitrites mg NO2/l 0,08
					Azote nitreux mg N-NO2/l 0,02
					Azote (Kjeldahl) mg N/l <0,5

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux



Annexe V : zones de frayères



Annexe VI : espèces exotiques envahissantes

